

Procès-verbal du Conseil d'École exceptionnel

Étaient connectés :

Mr Saulnier, coordinateur mairie/ école, responsable du pôle enfance

Mr Boumeddane, délégué des parents d'élèves

Mme Février, délégué des parents d'élèves

Mme Rougeron, délégué des parents d'élèves

Mme Clausse, délégué des parents d'élèves

Mme Nelis, délégué des parents d'élèves

Mme Leleu, enseignante des TPS/PS/MS

Mme Nunes, enseignante des MS/GS

Mme Sira, enseignante des CE1/CE2

Mme Bertin, enseignante des CE1/CE2 et directrice

Mme Veglio, enseignante des CP/CE1

Mme Buquen, enseignante des CM1/CM2 et mandataire

Mme Clément, remplaçante de Mme Bertin

Mme Chappuit, maire de la commune de Rosoy

Mme Carrier, délégué des parents d'élèves

Conviée par la mairie :

Mme Stéphanie Tolet, parent d'élève

Ce conseil d'école a pour but de rendre opérationnel le projet d'accueil préalablement rédigé en concertation du conseil des maîtres.

Les réponses des parents d'élèves nous permettent ce jour, de reconsidérer l'accueil des élèves à la hausse. Les effectifs maximum de 10 élèves par classe en maternelle et de 15 élèves par classe ont été précisés dans la circulaire du 4 mai 2020. L'objectif sera d'accueillir un maximum d'élève à la semaine.

L'organisation par niveau reste privilégiée. Les enseignantes sont connues par les élèves, durant les temps d'APC notamment. Les effectifs accueillis seront optimisés en fonction des réponses des parents d'élèves.

Un accueil complémentaire par le personnel du périscolaire est proposé par la commune, incluant les deux jours de pré-rentrée, le lundi 11 mai et le mardi 12 mai.

Madame le Maire précise qu'une sortie de classe échelonnée devra être envisagée en cas de dysfonctionnement de cette sortie collective à horaire unique. Sachant que cela est fortement conseillé par Mr le Directeur Académique de l'Éducation Nationale, ainsi que Mr le Préfet.

Les abords de l'école feront l'objet d'affichage induisant un sens de circulation, renforcé par des plots de signalisation appartenant à l'école et disposés par les enseignantes préalablement aux horaires d'ouverture du portail.

Un marquage au sol dans la cour de récréation sera privilégié pour la gestion de l'accueil et de la sortie des élèves. Une activité « chapeau » pour aider les élèves à visualiser la distanciation physique est également prévue par le périscolaire.

La commune a d'ores et déjà marqué le sol afin d'apporter des repères visuels aux enfants pour maintenir la distance nécessaire. Le même système sera repris par les enseignantes pour plus de cohérence.

Des activités physiques et sportives seront proposées quotidiennement aux élèves. Une tenue confortable, simple et au goût des élèves conciliera le tout.

Un réapprovisionnement en fournitures scolaires sera effectué suite à un inventaire durant les jours de pré-rentrée. Deux thermomètres sans contact seront également achetés par la mairie. Merci.

Le matériel de chaque élève restera en classe dans la case ou le casier prévu pour chacun.

Les toilettes feront l'objet d'un guide par étapes, afin d'en gérer la désinfection régulière. Le personnel périscolaire contrôlera ces dernières durant la pause méridienne.

Une sensibilisation aux gestes « barrières » sera proposée régulièrement aux élèves et à travers celle-ci la mise en place de ce guide.

- Les élèves de CM1/CM2 pourront appliquer ce guide en autonomie (responsabilisation) ;
- Les élèves de CP/CE1/CE2 seront secondés ou remplacés par leur maîtresse ;
- Les élèves de maternelle seront encadrés par une enseignante, une ATSEM ou une AESH.

Le déjeuner sera pris dans le réfectoire aménagé avec les règles d'hygiène nécessaires. Il est déjà aménagé. Des repas froids seront proposés.

Les superficies des salles de classe ont été vérifiées par la mairie et permettent un accueil maximum:

- les deux salles de maternelle mesurent 60 m² environ ;
- la classe des CE1/CE2 mesure 67 m² ;
- la classe des CP/CE1 mesure 50m² ;
- la classe des CM1/CM2 mesure 100m² (avec apprentis).

Les enseignantes porteront un masque grand public fourni par la circonscription et une visière achetée par la mairie. Merci.

La ventilation des pièces d'accueil est une des conduites fondamentales du protocole sanitaire. Elle doit être effectuée, avant l'arrivée des élèves, 15 minutes toutes les deux heures et après la sortie des élèves.

Le dortoir sera déplacé dans le bâtiment de l'élémentaire, comme Mr Saulnier l'a suggéré. Cela permettra une ventilation effective.

L'isolement d'un élève présentant de la température ou tout autre symptôme se fera à la table près du point d'eau dans la salle de classe des CE1/CE2. Cela permettra une surveillance, tout procédant à l'augmentation nécessaire de la distanciation physique dans cette situation, sans stigmatiser l'enfant.

Durant les récréations, des craies de trottoir et du matériel d'EPS individualisé pourront être proposés aux élèves afin de les distraire durant ce moment de pause.

En conclusion de cette réunion, un document à destination des parents, ayant pour but de préciser la journée de l'élève, de les rassurer sur les mises en place sanitaires des enseignantes et des partenaires de l'école et de préciser les conduites à tenir dans l'intérêt commun sera établi par Mme Bertin.

Enfin, un guide pour la gestion des sanitaires sera soumis à notre infirmière scolaire et éprouvé lors des journées de pré-rentrée par le personnel communal et les enseignantes.

L'intérêt et le bien-être de tous les acteurs de l'école, adultes comme élèves, demeurent la priorité de tous.

La bienveillance est de mise en cette période inédite et particulière.

Merci à tous.